

Délibération n° 2018-114

L'an deux mil dix-huit, le 05 du mois de décembre à 18 heures, se sont réunis, à Cérilly, dans les locaux de la communauté de communes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 28 novembre 2018.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Madame Christine DEFFNER, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD,
Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Stéphane MILAVEAU à Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Georges CHALMET à Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Jacques BARDIOT à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur David LOUBRY, Monsieur Louis de CAUMONT LA FORCE, Monsieur Bernard SAUPIC ;

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC ;

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN.

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES

N° :7-1 Thème : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative n°4 du budget principal

Le conseil communautaire

Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11 ;

VU les statuts de la communauté de communes ;

VU le budget primitif 2018 approuvé par délibération n°2018-26 du conseil communautaire du 5 avril 2018 ;

VU la Décision modificative n°1 du budget principal approuvée par la délibération du conseil communautaire n°2018-47 du 5 juillet 2018 ;

VU la Décision modificative n°2 du budget principal approuvée par la délibération du conseil communautaire n°2018-71 du 13 septembre 2018 ;

VU la Décision modificative n°3 du budget principal approuvée par la délibération du conseil communautaire n°2018-97 du 8 novembre 2018 ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder l'opération 1604 (écoles Coulevre – Saint-Bonnet – Valigny) de 12 000 € en lien notamment avec la détérioration des faux-plafonds de l'école élémentaire de Saint-Bonnet non prise en compte dans le programme de travaux initial ;

CONSIDERANT la nécessité d'abonder l'opération 1804 (école Hérisson) de 1 000 € afin de permettre l'engagement de tous les devis relatifs à la maîtrise d'œuvre et à ses annexes (levé topo, diagnostics plomb et amiante, étude de sol) ;

CONSIDERANT la possibilité d'abonder les dépenses imprévues (article 020) de façon à permettre à la Présidente de procéder à un virement de crédits dans l'hypothèse où surviendrait une dépense impérieuse (+ 10 282,66 €), sachant que la Présidente doit rendre compte des virements de crédits effectués au conseil lors de la réunion suivante ;

CONSIDERANT les crédits disponibles sur plusieurs opérations ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique : d'approuver la décision modificative n°4 du budget principal telle qu'elle figure ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	10 282,66		
2031 (20) - 1807 : Frais d'études	-7 552,00		
2041411 (204) - 1702 : Biens mobiliers, ma	-15,01		
2041411 (204) - 1809 : Biens mobiliers, ma	-460,00		
2041412 (204) - 1702 : Bâtiments et insta	-39,68		
2152 (21) - 1803 : Installations de voirie	-3 863,87		
2158 (21) - 1802 : Autres install., matériel e	-3 444,59		
21731 (21) - 1604 : Bâtiments publics	12 000,00		
21731 (21) - 1704 : Bâtiments publics	-206,11		
21731 (21) - 1804 : Bâtiments publics	1 000,00		
2182 (21) - 13001 : Matériel de transport	-500,00		
2183 (21) - 08001 : Matériel de bureau et m	-2 950,26		
2183 (21) - 1805 : Matériel de bureau et ma	-4 100,00		
2313 (23) - 1701 : Constructions	-151,14		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Fait et délibéré le 5 décembre 2018.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente

Corinne COUPAS



Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.